

La CEF regrette les votes de gribouille au CESE

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Conférence épiscopale](#), [Culture de Vie](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#), [Points non négociables](#)

Date : 13 avril 2018



CONFÉRENCE
des évêques
de FRANCE

Suite à l'abstention des mouvements "catholiques" [MRJC](#), [JOC](#) et [SGDF](#) et le vote pour du représentant des [AFC](#), le porte-parole de la Conférence épiscopale, le père **Olivier Ribadeau-Dumas**, [souligne](#) :

« La CEF s'inscrit en faux par rapport à cet avis qui par sa préconisation (n°12) et ses deux suivantes demande d'ajouter aux droits de la personne malade celui de pouvoir demander une médication expressément létale. Elle regrette cette préconisation qui lui fait rejeter en bloc cet avis qui, pourtant, comportait des préconisations intéressantes sur le soutien et le développement des soins palliatifs. »

« Même si les votes d'abstention ne sont pas des votes positifs, on peut regretter vivement que certaines voix ne se soient qu'abstenues. En effet, lorsqu'on est électeur, on ne peut invoquer la méconnaissance du sujet pour justifier son abstention. C'est une responsabilité à exercer et que l'on ne peut esquiver par l'abstention. D'autant et surtout que la préconisation 12 est claire et ne demande pas d'expertise particulière

pour en saisir le sens. Enfin, ainsi que nous l'a rappelé le président de la République le 9 avril, l'Église et ses différentes composantes sont invitées à exercer leur liberté dans le cadre de notre laïcité. Voilà, concrètement, une occasion de l'exercer en votant contre cet avis. »

Bon, et après ce regret, que fait-on ? On retire l'appellation de catholique à ces mouvements ? On demande un recadrage de ces mouvements ? On en change la gouvernance ? On demande la démission des personnes qui ont exercé imprudemment leur vote ?

Les catholiques qui se sont mobilisés depuis des mois sur les lois bioéthiques ont besoin de se savoir vraiment soutenus et non pas trahis par ces énergumènes.